



**L'Ameublement
français**

Communiqué de presse
Paris, le 13 octobre 2017

Les fabricants français de literie et sièges rembourrés ont appris avec inquiétude le week-end dernier par leurs fournisseurs de mousse un défaut de conformité d'un composant chimique fabriqué par BASF, entrant dans la composition de certaines mousses utilisées dans plusieurs secteurs d'activité (automobile, literie...).

Ils accueillent donc avec soulagement le communiqué publié hier, 12 octobre, par la firme allemande, communiqué indiquant que les tests qu'elle a effectués depuis sur les mousses concernées par ce défaut de conformité ne laissent pas apparaître de risques pour la santé.

Sans attendre cette confirmation d'innocuité et par précaution, ils avaient immédiatement pris plusieurs mesures visant toutes à garantir au plus tôt la sécurité de leurs collaborateurs et de leurs clients ; conjointement avec leurs distributeurs, ils se sont rapprochés des autorités compétentes pour recueillir leur avis sur ce dossier.

Ils avaient également et immédiatement demandé aux fournisseurs de mousse et à BASF les informations leur permettant d'évaluer la présence d'un risque pour leurs clients consommateurs dans les produits susceptibles d'être concernés. Les fabricants d'ameublement avaient également lancé leurs propres tests en laboratoires et attendaient leurs résultats.

Par précaution, les industriels français concernés avaient en outre et sans délai, stoppé la fabrication des produits susceptibles d'être concernés, plaçant des usines en activité partielle. L'activité de ces usines n'a été relancée que progressivement, après sécurisation de leurs approvisionnements, exclusivement avec des mousses ne comportant pas le composant BASF incriminé. Ces fortes perturbations de la production ne sont pas sans conséquence économique pour les entreprises qui tireront prochainement le bilan de cet épisode.

Simultanément, chaque distributeur a lancé une démarche d'inventaire de ses stocks et commencé à prendre les mesures nécessaires pour en retirer les produits susceptibles d'être impropres à la vente. Dans certains cas, ces mesures se traduisaient déjà par des retraits temporaires de commercialisation, jusqu'à connaissance des expertises techniques en cours.

Fabricants français et distributeurs de literie et sièges rembourrés ont aussi étroitement coopéré pour identifier les quelques produits qui auraient déjà pu être vendus avant le signalement tardif de l'incident BASF par cette firme. Cette traçabilité leur permettait, si nécessaire, de rappeler les produits déjà vendus.

Intervenue sur une période récente précisément datée, la défaillance de BASF n'était en effet susceptible d'impacter la qualité que de certains matelas et sièges. Les produits fabriqués avant le 26 août 2017 ne sont pas concernés et le communiqué publié par BASF hier lève selon cette firme la suspicion sur ceux fabriqués après cette date.

Les fabricants français continuent d'apporter à ce dossier la plus extrême vigilance et tiendront leurs clients distributeurs informés des éléments complémentaires.

A propos de l'Ameublement français

Organisation représentative des fabricants de l'Ameublement français, l'Union nationale des industries de l'Ameublement français (Unifa) fédère tous les acteurs de l'aménagement et de l'ameublement des espaces de vie. Le projet sectoriel de l'Ameublement français, intitulé « Ambitions 2016-2021 », a reçu le soutien du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique en juin 2016. Adhérent de l'Alliance Industrie du Futur, l'Ameublement français ambitionne de devenir un secteur exemplaire de la nouvelle France industrielle.

Pour en savoir plus : www.ameublement.com

Contact : Agence Cohn & Wolfe

Sayuli Nishioka

01 49 70 43 68

sayuli.nishioka@cohnwolfe.com